

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 01/07/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h12

Codes postaux concernés : 6150

Origine de l'interruption

= En conséquence de pics de chaleur exceptionnels, des explosions au niveau de matériel à haute tension se sont produites le 01/07.

La cause de l'incident est une trop forte chaleur dans la cabine ayant entraîné un échauffement excessif de l'interrupteur DRIESCHER qui a « explosé » sous l'effet de la chaleur.

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h12

Justification de la durée de l'interruption

= Plusieurs explosions au niveau de matériel à haute tension se sont produites le 01/07.

Nos équipes ont, dans premier temps, dû circonscrire les incendies avec les services de secours, mettre en sécurité et intervenir pour réparer les installations puis placer des groupes au niveau des installations basse tension.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 1^{er} juillet 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.

Les journées aux températures maximales \geq à 35.0°C observées à Uccle depuis 1892

2019-07-25	39,7
2022-07-19	38,1
1947-06-27	36,8
2020-07-31	36,5
2006-07-19	36,2
2025-07-01	35,9
2019-07-24	35,9
2020-08-08	35,9
2018-07-26	35,4
2018-07-27	35,4
1990-08-04	35,3
1952-07-06	35,1
2012-08-18	35,0

Source : IRM